

Le rôle des institutions publiques dans la gestion des domaines cisterciens en France

Alain Auclair *

The author discusses the present management of Le Thoronet, Silvacane and Beaulieu-en-Rouergue, three major French Cistercian abbeys placed under the responsibility of the Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites.

Je vais tenter de vous parler très brièvement et très strictement, à propos de cette partie du colloque qui concerne «Le rôle des institutions publiques», des actions dans lesquelles la Caisse nationale des monuments historiques et des sites est engagée dans les trois abbayes cisterciennes où elle exerce ses responsabilités.

Auparavant, je dois vous dire qu'il s'agit pour nous de cas particuliers, trois monuments, parmi une centaine, dont des monuments civils, des châteaux, des monuments militaires, des anciennes fortifications et des abbayes dont certaines ne sont pas cisterciennes, mais qui ne nous posent pas nécessairement des problèmes différents que ceux que nous rencontrons dans les abbayes cisterciennes. L'abbaye de Montmajour, pour prendre un exemple qui n'est pas si éloigné, ne nous pose pas des problèmes fondamentalement différents quant aux fonctions que nous avons à assumer que ceux que nous

rencontrons à l'abbaye du Thoronet. En effet, notre préoccupation est naturellement de conserver et de mettre en valeur ces monuments, puisqu'ils n'ont plus d'autre affectation que celle d'être ouverts au public ; et précisément notre préoccupation est la relation qui peut exister entre le public et le monument. Dès lors que l'on pose cette question, on entre dans un débat qui est celui du tourisme tout autant que celui de la découverte architecturale ou spirituelle. La première question que nous avons à résoudre dans la plupart des monuments est en effet celle de la fréquentation. Dans beaucoup de monuments, il y a peu de visiteurs, et certainement pas assez : nous nous posons donc la question de savoir comment mieux faire connaître ces lieux d'un intérêt architectural et historique exceptionnel. Dans quelques cas, nous avons peut-être trop de visiteurs et cela pose dès lors la question de la maîtrise de ces flux. On ne parle plus à ce moment-là - je pense en particulier à l'abbaye du Mont-Saint-Michel - de contenu, de message, de

* Directeur, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, Paris, France.

spiritualité éventuellement, on parle de gestion des foules, ce qui nous éloigne probablement de beaucoup des sujets abordés depuis le début de ce colloque.

Quelle est la situation particulière des abbayes cisterciennes dont l'État est propriétaire en France, et dont l'ouverture au public est confiée à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites ?

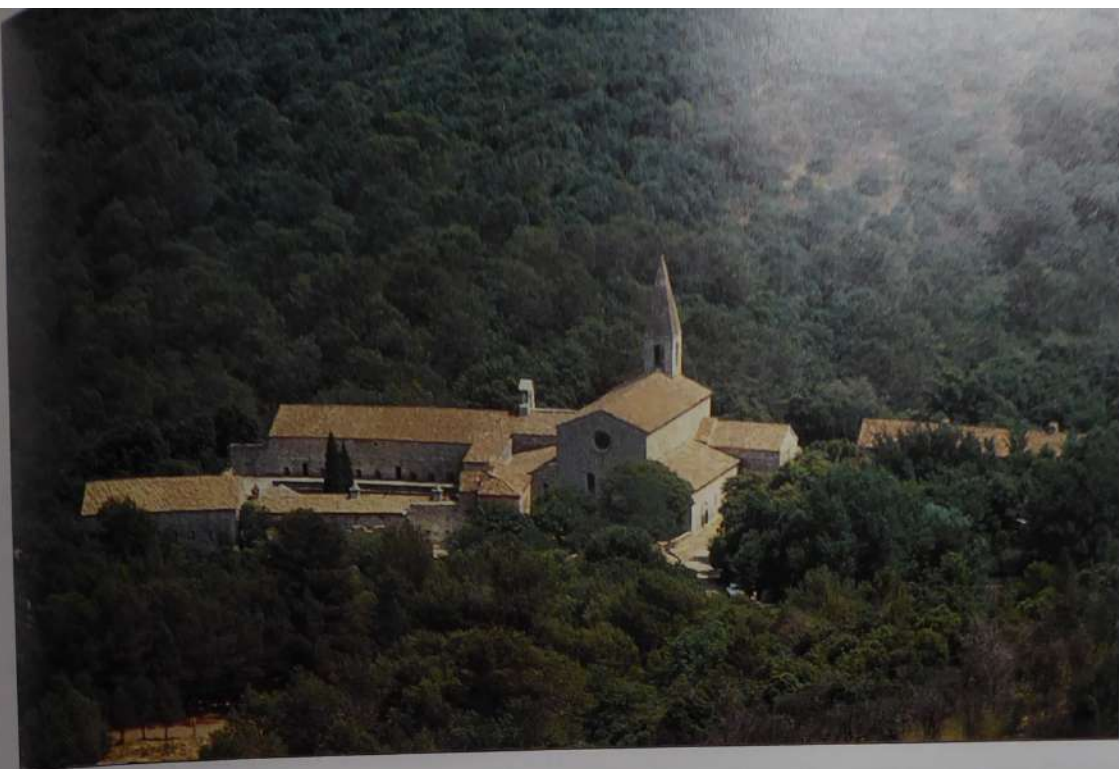
Elles sont très connues mais je rappelle pour mémoire de quoi il s'agit. Il s'agit en premier lieu, de l'abbaye du Thoronet, dans le Var, près du Luc, fondée en 1136 (Fig 1). Elle a fait partie de la première liste de classement des monuments historiques en 1840. L'ensemble du site est inscrit depuis 1937, l'abbaye appartient à l'État qui l'a achetée en 1854. Au Thoronet, une grande partie des bâtiments sont ou bien à l'état de ruines et de vestiges, ou bien à l'état de bâtiments non visitables pour des raisons de sécurité ; sont visitables l'église abbatiale, le cloître et quelques salles attenantes au cloître. C'est un lieu qui est relativement petit, qui ne possède aucune collection d'objets, mais qui attire plus de 100 000 visiteurs par an. De surcroît ce résultat est obtenu sans qu'il y soit organisé une importante animation culturelle. Celle-ci est en effet modeste et prudente et se limite à des concerts de musique ancienne et de musique vocale pendant le mois d'août. Bien que la fréquentation soit surtout estivale, on peut dire qu'elle n'est pas liée à cette animation ; elle est liée pour l'essentiel à l'attraction qu'exerce le monument par son architecture, sa puissance d'évocation, aussi bien sûr par la qualité exceptionnelle de tout ce qu'on pourrait appeler le paysage abbatial, ou en termes d'architecture son intégration dans l'espace.

La deuxième abbaye cistercienne dont nous avons la charge est l'abbaye de Silvacane. C'est la deuxième des trois abbayes «sœurs» de Provence. La troisième, celle de

Sénanque, n'est pas sous la responsabilité de la Caisse nationale des monuments historiques. L'abbaye de Silvacane a été fondée en 1144. Elle a été également classée en 1840. Son site a été inscrit en 1943 et elle a été achetée par l'État en plusieurs étapes dont la dernière date de 1945. La fréquentation de Silvacane est bien plus modeste que celle du Thoronet, de l'ordre de 30 000 visiteurs par an. Cette fréquentation pourrait d'ailleurs sans doute s'améliorer très sensiblement, dès lors que les conditions d'accueil et d'accès de l'abbaye, et le parcours de visite lui-même seront améliorés ; pour l'instant sont visitables pour l'essentiel l'église et le cloître, mais d'autres espaces seront prochainement accessibles au public.

Ces deux abbayes se trouvent incluses dans des domaines de dimension trop restreinte. Toutefois leur environnement est demeuré très «paysager», terrains boisés, terres cultivées, avec peu d'atteintes liées à des bâtiments agricoles ou à l'urbanisation. Il me semble que la qualité du site des deux abbayes compte énormément dans l'attraction qu'elles exercent, et si le terrain qui appartient à l'État est limité à quelques hectares, heureusement la protection du site a permis de maintenir le caractère d'isolement des abbayes.

La troisième abbaye dont la Caisse nationale des monuments historiques et des sites a la responsabilité est celle de Beaulieu-en-Rouergue, près de Villefranche-de-Rouergue. Fondée en 1144, elle a été classée en plusieurs étapes, notamment en 1875 et 1942. Elle se trouve dans un site inscrit en 1943. Son histoire est très différente. Elle a connu différentes vicissitudes, des propriétaires successifs et fut finalement utilisée comme bâtiment d'exploitation agricole. Elle a été rachetée voici une trentaine d'années par un couple de collectionneurs et critiques d'art qui sont, en quelque sorte, tombés amoureux



1. L'abbaye du Thoronet.
© Terryl Kinder.

du lieu et qui l'ont trouvé dans un état de dégradation extrême. Ils ont réalisé à leur compte des travaux de restauration très importants et en ont fait donation à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites en 1973. Avec une vocation particulière qui est d'y créer un centre d'art contemporain à partir de la collection d'œuvres de peinture contemporaine qui a été donnée en même temps que l'abbaye elle-même. Nous avons ici un cas tout à fait particulier où une vocation culturelle autonome est très affirmée, je dirais presque plus que l'attrait historique et architectural du site. Néanmoins, l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue du fait qu'elle est géographiquement très isolée, dans un département relativement peu fréquenté et qu'elle est donc peu connue, ne recueille que 6 000 visiteurs par an environ. C'est très insuffisant par rapport à ce que nous souhaitons, parce que c'est un lieu d'une très grande beauté, d'une architecture d'une très grande rigueur et de très belle facture, mais aussi parce qu'il y a là des œuvres qui sont destinées à être vues. Il est clair que jusqu'à aujourd'hui, le dialogue que l'on peut espérer entre l'art contemporain et l'architecture cistercienne n'a pas encore produit d'effets évidents auprès du public.

Quelles sont, en quelques mots, les questions que nous nous posons aujourd'hui pour la gestion du public dans ces abbayes ? La première de ces questions est: comment accueillir ? Ce sont des lieux petits, il n'est pas question d'y toucher, on ne peut pas faire d'aménagements intérieurs. Il a donc fallu créer des aménagements extérieurs. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, après beaucoup d'hésitations, de construire un bâtiment d'accueil à Silvacane à l'extérieur de l'abbaye, approximativement à l'emplacement de l'ancienne porterie, bâtiment qui est en cours de finition et qui sera ouvert dans le courant de cette année. On pourra épiloguer sur ce bâtiment. Fallait-il construire un bâtiment neuf, fallait-il de ce bâtiment fournir une expression contemporaine ou une expression plus traditionnelle et avec le souhait de l'inscrire au mieux possible, de le faire oublier en quelque sorte dans le site de l'abbaye ? Chacun jugera. Quoi qu'il en soit, nous attendons de ce nouveau bâtiment à la fois, la possibilité d'assurer une meilleure gestion de la venue du public, une information sur l'abbaye de Silvacane, qui n'est aujourd'hui pratiquement pas disponible sinon par la visite guidée, et par conséquent, quelque chose qui ne sera

plus simplement la visite un peu hasardeuse et décousue qui peut avoir lieu aujourd'hui, mais une visite plus explicite.

Au Thoronet, nous nous trouvons devant le même problème : il est hors de question de toucher aux restes de l'abbaye. Il existe toutefois un bâtiment dit d'accueil, mais guère hospitalier, mal placé et dont la fonctionnalité est plus que discutable. Il a donc été décidé de créer un nouveau bâtiment d'accueil qui est en cours de réalisation et qui répondra à peu près aux mêmes fonctions que celles que j'évoquais pour Silvacane : accueil, information du public. Celui-là sera en principe très peu visible puisqu'il utilise certaines caractéristiques du site du Thoronet, étant construit sur une partie du terrain qui se trouve à côté de la porterie et dissimulé derrière un mur ancien et de la végétation, de sorte que, se trouvant sur le parcours naturel d'accès au site, il offrira au visiteur une découverte et une contemplation des bâtiments abbatiaux d'une grande sérénité. Voilà donc notre réponse à la première question : que faire pour le public ? Nous pouvons l'accueillir dans un local aménagé à cet effet, qui apporte du confort, de l'information et permet une préparation de la visite. Il est juste d'ajouter que ces locaux permettent aussi au visiteur, à la sortie, de se procurer quelques souvenirs et des ouvrages ou documents sur l'abbaye elle-même et le patri-moine en général.

La deuxième question que nous nous posons est : qu'est-ce qui est montré au visiteur ? Naturellement, certaines des parties de ces abbayes ne sont pas ouvertes à la visite car elles posent des problèmes de sécurité. Ce qui est montré est donc essentiellement un parcours réduit à l'essentiel : église et cloître, qui sera étendu à Silvacane prochainement mais qui sera peu modifié. Il y a donc là simplement un élément de contemplation que nous offrons aux visiteurs. Faut-il aller au-

delà ? Nous sommes très prudents dans ce domaine. Je pense que la force de l'architecture cistercienne, la rigueur de la construction et même l'austérité et la pureté de ces lieux, découragent un peu le commensal, et il semble qu'il faut laisser le visiteur s'imprégner du lieu plutôt que lui fournir un discours préétabli.

Notre troisième préoccupation est : faut-il animer ? L'animation peut être un jeu dangereux. Je mentionnais à l'instant qu'au Thoronet il y a durant l'été quelques concerts de musique religieuse ancienne et de chants. A Silvacane, le festival de piano La Roque d'Anthéron donne un certain nombre de représentations dans le cloître. Il remporte un grand succès. La question se pose de savoir si ce succès est antagoniste de l'abbaye ou au contraire s'il offre l'occasion d'une découverte de l'abbaye et s'il établit un dialogue entre la musique, l'architecture et la nature même du lieu.

Notre quatrième question est : que faire pour améliorer le site ? Nous avons de très petits terrains mais nous essayons de les mettre en valeur. Ainsi ont été plantés des oliviers au Thoronet, des chênes à Silvacane, mais cela reste très modeste car nous n'avons pas ces espaces qui ont été évoqués tout à l'heure et nous devons éviter de susciter une réaction qui pourrait devenir excessive en faveur de constructions dans l'environnement des abbayes.

Il y a un dernier point qui n'est pas véritablement un problème mais qui est un élément de notre réflexion sur Silvacane et Le Thoronet : c'est l'activité spirituelle et religieuse. Dans ces deux abbayes, une communauté religieuse vit selon la Règle. Naturellement certaines de ses activités sont parfaitement compatibles avec la présence du public, d'autres ne le sont pas nécessairement. Comment assurer la nécessaire ouverture au public de ces monuments exceptionnels qui

appartiennent à la collectivité nationale et qui donc, de ce fait, doivent être ouverts au public ? Comment assurer cette fonction tout en respectant la vocation originelle des lieux qui s'exprime à travers la présence des communautés religieuses ?

En ce qui concerne Beaulieu, il n'y a pas de problème puisqu'il n'y a pas de communauté, mais une autre question est posée, et c'est là-dessus que je terminerai en sollicitant votre indulgence pour avoir formulé des questions sans détenir les réponses : l'art contemporain et l'architecture médiévale peuvent-ils coexister ? Comment présenter ces œuvres ? La collection permanente ne va-t-elle pas l'emporter sur l'édifice ?

Peut-il y avoir « dialogue » entre les œuvres et l'édifice ? Est-il possible que le public qui vient admirer Dubuffet ou Hantai, soit plus sensible à ces peintures quand il les voit dans une nef cistercienne que s'il les contemplait dans une architecture contemporaine ? Est-ce que, au contraire, celui qui vient pour admirer un cloître peut être alerté par Dubuffet, par exemple ?

Voilà des questions sur lesquelles nous n'avons pas de réponses fermes. Tout au plus doit-on prendre acte d'une initiative ; cette initiative s'est voulue elle-même créatrice et elle a contribué à la sauvegarde du monument, mais elle est aussi dérangeante et il est vrai que nous ne savons pas très bien encore aujourd'hui comment présenter cet ensemble rare, je crois unique en son genre, à un plus large public. Je serais heureux si un débat sur cette question pouvait nous apporter de nouveaux éléments de nature à guider nos interventions dans ces édifices exceptionnels.